

# Comptabilité générale

## La notion d'amortissement

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Quiz

**Attention** : ceci est la version corrigée de l'activité.

- 1. L'amortissement de droit commun est :**
  - a. L'amortissement linéaire
  - b. L'amortissement dégressif
- 2. Pour l'amortissement linéaire, le prorata temporis se calcule :**
  - a. En nombre de jour
  - b. En mois entier
- 3. Pour l'amortissement dégressif, le prorata temporis se calcule :**
  - a. En nombre de jour
  - b. En mois entier
- 4. Pour l'amortissement linéaire, la base de calcul :**
  - a. Est toujours la valeur d'origine
  - b. Change chaque année
- 5. Pour l'amortissement dégressif, la base de calcul :**
  - a. Est toujours la valeur d'origine
  - b. Change chaque année

# Références

## Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.